

Projet de loi de Finances 2015

Emploi, déficit... le temps des acrobaties

• Relancer la demande tout en tenant l'objectif du déficit

• Compétitivité: les opérateurs économiques aux aguets

MALGRÉ une croissance qu'on annonce meilleure qu'en 2014, 4,9% dans le meilleur des cas, l'élaboration de la loi de Finances 2015 restera tendue. Les économies réalisées sur la décompensation des prix des carburants ne suffiront pas pour tenir l'ambitieux plan de marche de la réduction du déficit budgétaire. Entre 2014 et 2015, il faudrait réduire le trou du budget de l'équivalent de 0,6 point de PIB et d'ici 4 ans, diviser le niveau du déficit par deux (voir L'Economiste du 7 août 2014). Ce n'est pas acquis. Les arbitrages risquent d'être encore douloureux, comme lorsqu'il a fallu couper dans les crédits d'investissement afin de stopper le dérapage du déficit du budget en 2013.

Même à 1,4 point au-dessus de la progression du PIB prévue cette année, le niveau de croissance projetée en 2015 ne générera pas assez de recettes pour suivre la progression des dépenses du Trésor et tenir les engagements adossés à l'accord du renouvellement de la ligne de précaution et de liquidité de 5 milliards de dollars accordée par le FMI.

Le retard pris dans l'élaboration de la lettre de cadrage en dit long sur la difficulté des arbitrages qui s'annoncent. Dans l'opinion publique ou chez les opérateurs économiques, les attentes sont nombreuses. Et l'impatience aussi chez les jeunes qui subissent de plein fouet une forme d'éviction sur le marché. Face à une économie dont la création nette d'emplois est proche de zéro, il faudra trouver la bonne ordonnance pour relancer l'activité. Et les jobs viennent essentiellement de l'entreprise.

Au patronat (CGEM), les fédérations sectorielles sont aux aguets. Au cours des deux dernières semaines de juillet, elles ont été conviées à présenter chacune ses requêtes à la commission fiscale. Et les échanges avec les services du ministère des Finances, la Direction générale des impôts (DGI) vont s'intensifier dans les prochains jours. Dans les premiers éléments que nous publions ci-contre, les opérateurs économiques insistent sur les mesures de compétitivité. A ce propos, le déploiement des recommandations des Assises fiscales d'avril 2013 fait l'unanimité parmi les milieux d'affaires. Dans ce cadre, des mesures sont proposées, no-

tamment la poursuite de la réforme de la TVA et la convergence à deux taux.

L'élargissement de l'assiette fiscale via la suppression des exonérations dont certaines n'ont plus de raison d'être et la lutte contre l'informel figurent aussi parmi les demandes récurrentes de l'organisation patronale. Mais il faut reconnaître que l'année 2014 s'est démarquée par

quelques mesures de rupture: imposition du secteur agricole, remboursement du butoir et apurement du crédit de la TVA chez les entreprises dont la créance est inférieure ou égale à 20 millions de DH. Les opérateurs économiques voudraient aussi que la promesse d'accélération des remboursements de la TVA soit traduite dans les faits comme celle des décaisse-

ments des arriérés du Trésor sur les marchés publics.

Quelques avancées ont été certes accomplies en ce qui concerne l'allègement du fardeau de la compensation, mais beaucoup de chemin reste à faire sur le chantier des réformes structurelles. Réforme de la justice, du système des

facebook icon | hyundai.maroc
www.hyundai.ma

HYUNDAI SERVICE

Célébrons ensemble le **1^{er} Prix** de la Satisfaction Client en Afrique*!

VIDANGE à 0 dh**

Prévision contractuelle ** Huile et filtre à huile gratuits, dans la limite du stock disponible. * Prix attribué par Hyundai Motor Company par rapport à l'ensemble des distributeurs Afrique & Moyen Orient.

Vous savez que chez Hyundai, votre satisfaction est toujours une priorité.

Aujourd'hui, notre engagement est récompensé par le Prix de la meilleure performance en Satisfaction Client sur le continent africain. Et du **04 au 09 août** avec le Service Clinic, la vidange est gratuite pour tous les véhicules particuliers Hyundai. Vous êtes satisfaits ?



Projet de loi de Finances 2015

Emploi, déficit... le temps des acrobaties

retraites et le ciblage des charges des subventions accordées aux produits alimentaires. Autant de chantiers qu'il faut mener tout en assurant l'équilibre des fondamentaux. Car, ces réformes ont un coût et sont de nature à poser de nouvelles contraintes financières et sociales, à commencer par l'aggravation de l'inflation.

Ce qui fait dire à certains opérateurs que la prochaine loi de Finances «doit opérer une rupture avec l'actuel budget pour répondre à plusieurs impératifs».

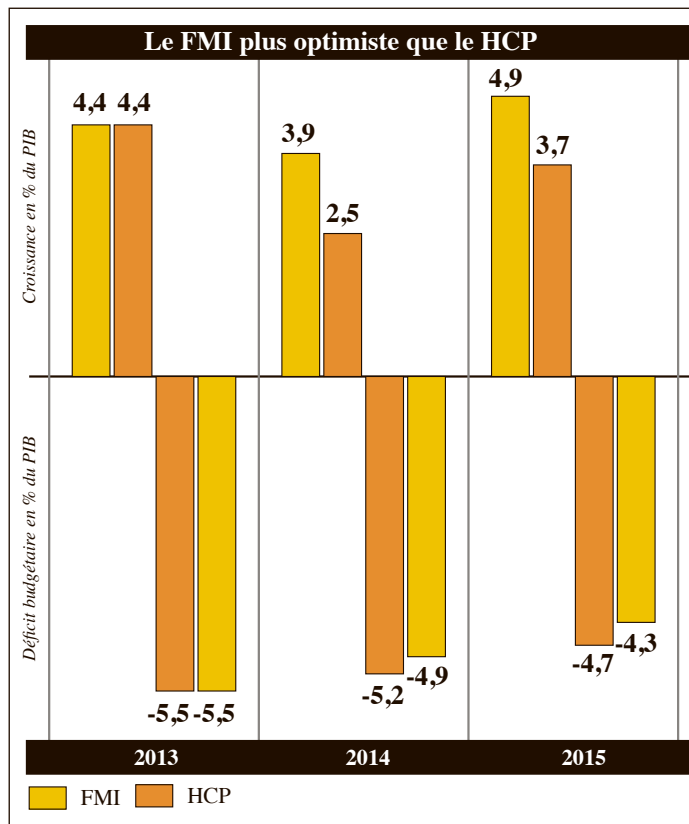
Il s'agit d'abord d'assurer un taux de croissance élevé pour résorber le chômage.

Enfin, il est impératif d'assainir les finances publiques dans la mesure où le déficit budgétaire reste alarmant. Il s'est établi à 5,4% en 2013 et devrait se situer à 5,2% cette année, selon le HCP. Cela passe par une réduction du train de vie de l'Etat, notamment des dépenses de fonctionnement.

Une attention toute particulière doit être également accordée au déficit com-

mercial, devenu structurel sur les cinq dernières années. Une situation qui se traduit par des pertes de points de croissance puisque la demande interne profite beaucoup plus à l'import. A tel point que les effets attendus des divers plans sectoriels peinent à se concrétiser. Résultat, le déficit de la balance de paiement se creuse d'année en année. Et à fin 2014, le Maroc aurait juste de quoi couvrir 4,6 mois d'importation. Mais la nouvelle ligne de précaution et de liquidité est là, pour servir de soupape de sécurité.

Le budget 2015 s'annonce crucial dans la mesure où il doit servir de test pour la loi organique de la loi de Finances. Ceci, à travers la nouvelle approche budgétaire axée sur les indicateurs de performance. Mais cela dépend de la diligence que mettra la Chambre des conseillers pour son adoption après avoir franchi le cap de la Chambre des représentants.



Le FMI qui vient d'accorder au Maroc une nouvelle ligne de précaution et de liquidité est plus optimiste que le HCP. L'institution de Breton Woods redoute toutefois des chocs externes qui risquent de changer la donne, notamment en ce qui concerne le marché pétrolier toujours soumis à des tensions géopolitiques

S'il est définitivement adopté, le texte devrait introduire une programmation triennale au lieu de l'exécution annuelle des finances publiques. Ce qui n'est pas gagné d'avance, compte tenu des critiques que le texte a soulevées lors du débat parlementaire. Deux points importants divisent toujours majorité et opposition. Ils concernent l'inscription de tous les comptes spéciaux du Trésor dans le budget et le recours impératif à la loi de Finances rectificative en cas de modification des charges ou des recettes. □

A.G.

Plus-values sur actions: Les assureurs réclament le régime «historique»

LA demande est récurrente: une taxation différenciée des plus-values sur cession de titres de participation. Pour cela, les assureurs font valoir des placements qui s'inscrivent sur le moyen et le long terme. La Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR) est aujourd'hui favorable à un régime de taxation des plus-values à long terme des valeurs immobilières qui tiendrait compte de la durée de détention des titres. Et donc les abattements au niveau de l'imposition de la durée de détention des titres.

Ils proposent un abattement de 25% pour les titres détenus entre 2 et 4 ans, 50% pour ceux conservés pendant une période allant de 4 à 8 ans et 75% pour ceux détenus plus de 8 ans. «Historiquement, le secteur des assurances a bénéficié de plusieurs régimes incitatifs de taxation des plus-values de cession. A la différence de la majorité des pays européens, le Maroc ne différencie plus les taux d'imposition des plus-values à long terme de celles à court terme», estime la fédération.

Celle-ci tient à rappeler que le secteur des assurances est un investisseur institutionnel et qu'il est anormal de l'assimiler à un simple spéculateur. «Les opérations

VOTRE APPARTEMENT DE LUXE EN BORD DE MER *enfin accessible*

à partir de **704.000 Dh** SEULEMENT

De 61 à 120 m²
Venez visiter notre appartement témoin

Entre Mohammedia et Bournika à 2 min de la plage David

Luxe, calme et volupté

- Piscine de 1000 m²
- Jardins et espaces verts
- Terrasses privatives
- Conciergerie de luxe 24h/24
- 2 appartements par étage
- Résidence sécurisée

Des prestations PREMIUM

- Marbre de qualité supérieure
- Parquet et boiseries de 1^{er} choix
- Climatisation réversible centralisée
- Cuisine équipée complète (Bosch)
- Robinetterie de luxe (Grohe)
- Douche italienne en marbre

MANSOURIA BEACH

Bureau de vente sur place - Ouvert 7j/7 - De 10h à 19h
+212 6 35 70 68 10 / +212 6 01 01 01 03
www.mansouria.beach.com

Un projet signé **AYAD** Groupe Développement
Partenaire HAWORTH

Projet de loi de Finances 2015

Les attentes pressantes des opérateurs



des assureurs visent à promouvoir l'épargne par des investissements à moyen et long terme», poursuit la fédération. Elle explique aussi que l'adoption d'un dispositif de taxation différenciée des plus-values aura un impact positif à plusieurs niveaux. Elle permettra d'abord de dynamiser la Bourse via les placements en actions et aussi d'encourager les nouvelles introductions.

Ensuite, elle renforcera les investissements à long terme et dynamisera le secteur touristique et immobilier. Enfin, les produits de cessions générés par l'abattement fiscal pourraient être réinvestis en placements.

La fédération des assurances revient également à la charge sur l'épargne retraite. Elle souhaite que le taux de déduction des cotisations retraite du revenu annuel des indépendants soit porté de 6 à 20%. Selon la fédération, cette mesure inciterait aussi cette population à se constituer un capital retraite... Reste à convaincre le ministère des Finances. □

K. M.

■ Les transporteurs réclament des mesures compensatoires

LE secteur du transport compte revenir à la charge pour réclamer l'application d'un accord signé entre la Fédération du transport et le gouvernement il y a presque deux ans. Après la mise en application du système d'indexation, Mohamed Najib Boulif, à l'époque ministre en charge des Affaires générales et de la gou-

vernance, avait promis d'intégrer dans le projet de loi de Finances 2014 des mesures spécifiques, réclamées par la profession depuis plus d'une décennie. La première disposition concerne la hausse de la TVA sur le gasoil de 10 à 20% avec le «maintien du principe de la récupération de la totalité». Une mesure qui permettrait de s'aligner sur les pays concurrents. Le deuxième dispositif concerne l'institution d'un indice permettant la répercussion automatique et obligatoire des fluctuations du prix du gasoil sur le coût du transport. Les professionnels avaient également convenu avec le gouvernement d'instaurer dès 2014 la notion de gasoil professionnel. L'objectif étant d'attirer les transporteurs opérant dans l'informel, de contribuer à la mise à niveau du secteur et d'améliorer la tarification. Il était également question de réduire le taux de la TVA appliqué sur le chiffre d'affaires des entreprises de transport de voyageurs de 14 à 7%. Ce qui n'est pas gagné d'avance puisque le taux de 7% va être remplacé par 10% dans le cadre de la réforme de la TVA. Deux mesures retenues: le renouvellement du parc d'autocars et de camions, et l'instauration de la prime à la casse. Quant au dispositif de rachat des agréments, il a été rejeté par le Parlement. □

H. E.



- Écran HD 4,5 pouces
- Quad Core
- Ultra Design



HUAWEI **Ascend G6**
Partagez le fun
instantanément

2290 DH
TTC

Huawei mobile maroc

Forme, couleur du produit et interface du téléphone pour référence seulement. Le vrai produit peut varier. Les fonctions et applications EMUI peuvent varier selon la région.

CERIUS
DISTRIBUTEUR OFFICIEL



Projet de loi de Finances 2015

Les attentes pressantes des opérateurs

■ Industrie pharmaceutique: Une TVA qui fera mal

PARMI les recommandations des 2es Assises de la fiscalité, figure la réforme de la TVA. Ce qui devrait se traduire par l'harmonisation et la réduction des taux. Or, les médicaments sont actuellement soumis au taux de 7%. En toute logique, le gouvernement devrait l'augmenter à 10% dans la mesure où la réforme retient 2 taux: 10 et 20%. Deux options restent donc ouvertes, soit appliquer le taux de 10%, soit mettre à contribution l'industrie pharmaceutique pour apporter le différentiel de 3%. La première option ne semble pas à l'ordre du jour puisque le ministère de la Santé vient de décider la réduction des prix de 1.250 médicaments. Une augmentation portera un sérieux coup à la crédibilité du gouvernement. L'alternative serait donc de faire payer les industriels. Ces derniers font d'ores et déjà front commun pour ne pas passer à la caisse, d'autant plus qu'ils viennent de subir de plein fouet une sévère réduction des prix. De plus, l'industrie n'a pas encore définitivement chiffré la facture du réétiquetage des médicaments estimée à 145 millions de dirhams. □



(Ph. Archives de L'Economiste)

H. E.

■ Commerce et services: L'équité par tranche d'IS



(Ph. Archives de L'Economiste)

POUR la Fédération du commerce et des services, les attentes à propos du budget 2015 se résument en trois mesures fiscales. La profession demande en premier lieu la clarification de l'exonération de l'export des services. Pour bénéficier de l'exonération de TVA et de l'IS, les sociétés doivent justifier que les services sont rendus à l'étranger, ce qui pose généralement un problème d'interprétation. Or, pour bénéficier de cette exonération, il suffit de justifier le rapatriement des devises à l'instar de ce qui est appliqué dans d'autres pays.

La profession réclame, en second lieu, la dispense de la déclaration de TVA pour les prestataires étrangers qui est à la charge de l'entreprise marocaine.

Actuellement, lorsqu'une entreprise marocaine règle un prestataire étranger, elle est tenue de faire une retenue à la source de l'IS et également une déclaration de TVA, à la place de son fournisseur, ce qui implique le paiement de la TVA qu'elle récupère sur la déclaration ultérieure. Ce qui se traduit par des formalités administratives contraignantes et un décalage entre versement et récupération de TVA. A cet effet, la Fédération propose d'annuler la déclaration de la TVA et d'augmenter la retenue à la source à 15%. □



En dernier lieu, la profession appelle à l'application de l'IS par tranche. Actuellement, les sociétés qui réalisent un bénéfice inférieur ou égal à 300.000 DH bénéficient d'un taux réduit de 10%. Une fois ce seuil dépassé, le taux passe à 30%. A titre d'exemple, celui qui a un bénéfice de 300.000 DH paie 30.000 alors que l'entreprise qui a gagné 300.100 DH doit verser 90.030 DH d'IS. Ce qui incite certaines sociétés à diminuer leur bénéfice pour qu'elles soient imposées au taux réduit. □

A. G.

Export: Neutraliser le bug de la TVA

Renforcer l'offre exportable et appuyer la présence des opérateurs marocains sur les marchés extérieurs. Deux objectifs que l'Association des exportateurs cible à travers tout un train de mesures qu'elle vient de soumettre au ministère des Finances dans le cadre de la préparation du projet de loi de Finances 2015. Des propositions qui portent pour l'essentiel sur la fiscalité indirecte et la compétitivité des entreprises.

■ TVA sur les biens d'équipement

La profession demande la mise en place d'un régime en suspension de TVA pour les achats de biens d'équipement. Ce système qui existait par le passé a été abandonné. Ce qui pénalise lourdement les entreprises orientées à 100% vers l'export. Ces entreprises ne réalisant pas de ventes sur le marché local sont obligées de courir plusieurs mois auprès de l'administration fiscale pour récupérer la TVA. Ce qui plombe leur trésorerie. Une situation d'ailleurs vécue par l'ensemble des entreprises pour ce qui est du remboursement du solde de la TVA. Sur ce volet, l'Asmex propose la mise en place de mécanisme pour débloquer d'urgence les dossiers en souffrance.

■ Compensation par l'IR

A l'instar de la Turquie qui encourage ses entreprises exportatrices à s'entourer de hautes compétences, la profession demande la mise en place d'un système permettant de déduire l'IR de l'encours de la TVA détenu par l'administration fiscale. A défaut, il faut faire bénéficier les exportateurs des mêmes avantages que ceux octroyés aux entreprises installées dans les zones offshore.

■ Taxe sur la promotion extérieure

Les exportateurs veulent aussi la suspension de la TVA frappant les opérations de promotion commerciale à l'étranger (foires, agencements des stands, publicité...). La nouvelle disposition de la circulaire de la DGI, «impôts 2014 : obligations des contribuables non-résidents», exige de la société non-résidente de désigner son représentant, le client marocain

en l'occurrence. Du coup, les exportateurs se trouvent dans l'obligation de reverser la TVA sur les opérations de promotion.

■ Catégorisation des entreprises

La catégorisation proposée par l'administration fiscale permet à l'entreprise élue au système d'être remboursée à hauteur de 50 à 80% de son crédit de TVA, selon son grade A ou B dès le dépôt du dossier. L'Asmex propose de fixer le taux à 80% pour l'ensemble des entreprises exportatrices moyennant une procédure de catégorisation simplifiée.

■ Elargissement des avantages

L'organisation des exportateurs marocains remet par ailleurs sur la table une vieille doléance visant à faire bénéficier les sociétés de négoce des mêmes avantages que l'exportateur de sa propre marchandise. C'est ce qui est désigné par «l'exportateur indirect». Dans le même cadre, il est demandé l'instauration de mesures incitatives à la recherche-développement.

Pour ce qui est du financement des exportateurs, la profession veut la suppression du prélèvement à la source sur les intérêts des prêts obtenus à l'étranger (en devises). Cette mesure encouragerait les entreprises à sortir à l'international pour leur financement.

Enfin, l'Association des exportateurs marocains fait une large place au secteur de la pêche. Elle appelle à l'harmonisation des taux de TVA appliqués de manière inégale aux conserves de poissons: 7% pour la sardine et 20% pour le reste. □

A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com